

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION PP-066**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 5 février 2025